

Marloie, le 18 octobre 2023

## OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE RENDEUX

### Compte-rendu de la réunion de CLDR

Salle Marie Schérès, Rendeux, le 17 octobre 2023



**OBJECTIFS DE LA RÉUNION :** présenter les projets réalisés par la Commune en cohérence avec les attentes de la CLDR, présenter aux membres de la CLDR les fiches-projets du lot 1, recueillir les réactions par rapport aux lots 1, 2 et 3 en vue de les valider définitivement. Envisager concrètement les dernières étapes de l'élaboration du PCDR.

#### A L'ISSUE DE CETTE REUNION, ACTIONS À RÉALISER :

QUOI ?	QUAND ?	QUI ?
Réactions/questions sur le contenu d'une fiche-projet	Jusqu'au 2 novembre 2023 (à transmettre à Orthogone, la Commune ou la FRW)	Les membres de la CLDR
Prochaine réunion de CLDR	17/01/2024	La CLDR
Relecture de l'ensemble du PCDR	Entre le 2 et le 17/01	La CLDR

#### Légende :

-  Validation, décision
-  Commentaires, échanges, discussions
-  Suivi de dossier détaillé (qu'on retrouve dans le tableau du début)
-  Date de prochaine réunion

#### À L'ORDRE DU JOUR :

##### 1. Accueil

Cédric Lerusse, Président de la CLDR, accueille les participants. Il s'excuse pour les deux années écoulées depuis la dernière réunion de CLDR (à cause notamment des suites de la crise sanitaire, des inondations, de la surcharge de travail de l'administration communale...) et tient néanmoins à rappeler que cela ne signifie pas que la Commune était inactive pour la cause. Bien au contraire : il présente succinctement l'ensemble des projets aboutis et en cours depuis ce temps. Nombre de ces projets sont la concrétisation des idées suggérées dans le cadre de l'élaboration du PCDR.

Le Bourgmestre demande, par ailleurs, l'ajout d'un point dans les divers de cette réunion : il s'agit de la désignation de deux représentants de la CLDR au sein du jury constitué pour la sélection des projets issus du Budget participatif communal. Ce point est validé par l'assemblée.

Cédric Lerusse annonce la date de la prochaine réunion de CLDR qui consistera en l'approbation du dossier complet du PCDR. Cette réunion aura lieu le 17 janvier 2024.

## 2. Les projets réalisés

Dans les projets finis, on peut ainsi se réjouir de la mise en service de la maison de village de Beffe (issue de l'ancien PCDR), de l'aménagement de l'oratoire de Waharday, des aménagements de convivialité de Magoster et de la plaine de jeux d'Hodister, de la nouvelle vie du presbytère de Rendeux-Bas, de l'acquisition de la ferme Widart à Chéoux, des aménagements de sécurité routière réalisés sur l'ensemble du territoire communal, de la création de vergers, de la Balade des arbres remarquables, de la du projet de création d'une Zone d'Immersion Temporaire (ZIT) à Nohaiqué, de l'installation de panneaux photovoltaïques sur toits des cuisines du CPAS et du garage communal; de la concrétisation des logements de l'espace Strymès, de l'arrivée du module Belodge (subside reçu dans le cadre du suivi des inondations); de la halle sportive, de la liaison entre l'école et l'espace Schérès, du Pumptrack et, enfin, du cabinet médical rural.

Dans les projets en cours, on citera la rénovation de la maison de village d'Hodister, la réfection du pont de Marcourt et de l'installation, à ce niveau, d'éclairage intelligent, le RAVEl qui prend enfin forme (liaison vers La Roche), l'aménagement du cœur de Rendeux et de la halle rurale liée (via deux appels à projets : la demande de permis d'urbanisme est en cours), l'extension de la crèche, l'aménagement de logements pour aînés.

Enfin, la Commune a également mené d'autres actions, toujours dans l'optique de répondre aux attentes des citoyens et de faciliter, ultérieurement, la mise en œuvre de certains projets issus du PCDR.

## 3. Lot 1 : présentation des fiches -projets et réactions

En préalable, Alain Jacquet rappelle que la partie V du PCDR est constituée de l'ensemble des fiches-projets ; elles ont été envoyées aux participants avec l'invitation à cette réunion.

La législation relative au développement rural impose de répartir les projets en trois lots : le lot 1 (projets à mettre en œuvre dans les 3 ans), le lot 2 (dans les 4 à 6 ans) et le lot 3 (dans les 7 à 10 ans). Les fiches-projets doivent être moins précises lorsqu'elles sont moins prioritaires.

Le choix du premier projet à mettre en œuvre (convention) n'est pas encore fait et dépendra notamment des éléments amenés par l'auteur (coût, maîtrise...); la numérotation des projets dans chaque lot n'a donc pas d'importance.

Une fois le PCDR approuvé, des changements de priorités seront possibles en fonction des opportunités. Par exemple, moyennant justification, un projet du lot 2 pourrait se réaliser avant des projets du lot 1.

Le bureau Orthogone, auteur du PCDR, présente un résumé des fiches-projets du lot 1 et la CLDR est invitée à faire part de ses remarques et réflexions afin de peaufiner ces fiches.

### 3.1. Aménagement de la Maison de village de Chéoux et ses abords



- Ne pas oublier le parking vélos et, souvent, les parkings pour vélos les plus simples et les moins onéreux sont les plus efficaces.
- Réfléchir à l'aménagement de nouveaux parkings alentours fait encore partie de ce réflexe du tout à l'automobile. Or, il faudrait privilégier une politique incitant à la mobilité douce globale et dans ce contexte de maison de village également.



Cette remarque sera mise en relation avec la fiche-projet 1.7: « Développement d'initiatives de transition ».

- Le Comité de village rappelle qu'il prendrait à sa charge l'aménagement des combles, ce que la fiche ne prend pas en compte. Cela réduit le budget.

### 3.2. Acquisition du site de la laiterie de Chéoux

Cette fiche ne traite que de l'acquisition. Elle est intimement liée à la fiche 2.5. « Valorisation du site de la laiterie de Chéoux », placée en Lot 2 car il est encore trop tôt pour estimer le coût des futurs travaux.

A l'heure actuelle, le site appartient à un particulier. En vue de l'acquérir, la Commune a fait à nouveau appel au Comité d'acquisition afin d'obtenir une nouvelle estimation du bien. La Commune, dans cette perspective d'acquisition, comptera aussi sur les subsides liés aux sites à réaménager (SAR). La reconnaissance SAR précisera la nouvelle affectation du site. Compte tenu de toutes ces incertitudes, il importait donc de laisser cette fiche scindée en deux parties distinctes.

### 3.3. Aménagement du cœur de Rendeux

Cette fiche est maintenue dans le PCDR bien que la Commune ait répondu à deux appels à projets qui vont en permettre, par ailleurs, la réalisation. Mais, si certains éléments devaient être ajoutés, cette fiche serait la bienvenue.

### 3.4. Réalisation d'une étude du maillage des voies lentes



- Le Gracq souhaite être repris dans les partenaires de cette fiche.
- Il serait opportun d'intégrer le RSI et les agriculteurs à la démarche d'inventaire.
- Le plus pertinent semble d'associer les compétences d'un bureau d'étude aux connaissances des citoyens.

### 3.5. Aménagement de tronçons de voies lentes



- Certaines liaisons, comme la liaison structurante ne sont pas à faire intégralement : il s'agit bien souvent de la compléter là où certains tronçons seraient défectueux.
- La fiche-projet dédiée à l'aménagement de voies lentes peut être activée plusieurs fois.
- Les tronçons mentionnés ne sont pas figés. Si l'étude réalisée lors de la mise en œuvre de la fiche 1.4. met d'autres tronçons en évidence, la réalisation de ces nouveaux tronçons pourra être subsidiée par le biais de l'activation de la présente fiche.
- Il faudra veiller, selon les endroits, à la mixité avec les usagers agricoles et forestiers.
- L'ouverture vers les communes adjacentes est importante. Des tronçons transcommunaux seront à envisager.



Cette remarque sera mise en relation avec la fiche-projet 1.4.

- Les marquages au sol doivent être réfléchis de sorte à ne pas être excessifs : ils doivent répondre aux normes légales mais ne pas embrouiller l'utilisateur. Leur utilité n'est néanmoins pas contestée dans la mesure où ils rappellent l'espace de chaque type d'utilisateur sur la route.

### 3.6. Soutien communal aux acteurs agricoles



- Terrains d'aisance : la Commune loue ses terrains agricoles selon des règles bien précises, mais ne souhaite pas les soumettre au bail à ferme car trop cadencé.
- Inclure les seules nuisances occasionnées par le gibier est trop limitatif : le loup, le raton-laveur, le frelon asiatique, ..., sont autant d'autres espèces animales dont la présence peut causer des dégâts mais ils ne sont pas considérés comme étant du gibier.
- Cette fiche propose des actions et le budget lié aux dépenses connexes (dégâts de gibier, par exemple) ne peut pas y être intégré. Il s'agit d'une dynamique communale à mettre en œuvre et qui ne sera pas subsidiée par le développement rural.

### 3.7. Développement des initiatives de transition



- Il faut intégrer l'association « Ourthe en transition » comme partenaire de cette fiche-projet.

### 3.8. Développement de circuits découvertes thématiques



- La coordination MCFA par le biais d'Emilie Capelle propose déjà l'animation « Dessinons sous les arbres » (<https://www.rendeux.be/actualites/dessinons-sous-les-arbres>).
- Le Quartier Latin, à Marche, proposerait des circuits touristiques en voiture. Il semble qu'au moins un de ces circuits passe par Rendeux. Il serait intéressant d'en savoir plus, cela pourrait être inspirant.

## 4. Lots 2 et 3 : réactions

Chaque membre de la CLDR a reçu l'ensemble des fiches en lecture préalable à la réunion. Les intitulés sont simplement cités et chacun peut réagir.

L'assemblée ne formule aucune remarque exceptée pour la fiche 3.13 : Poursuite de l'atténuation des pollutions lumineuses



- La Commune met, en effet, des choses en place mais il y a lieu de maintenir cette fiche puisqu'elle peut donner lieu à d'autres aménagements.



Pour rappel, les fiches du lot 3 sont très peu détaillées. Pour laisser un peu plus de temps à chacun, si une fiche interpelle particulièrement un membre de CLDR, celui-ci est invité à communiquer ses remarques à la Commune, à l'auteur du PCDR ou à la FRW pour le **2 novembre** au plus tard.

## 5. Calendrier des suites du processus

La prochaine réunion de la CLDR se tiendra le 17 janvier 2024.

Avec l'invitation, les participants recevront les 6 parties qui composent le PCDR. Lors de la réunion, il s'agira :

- D'approuver l'ensemble du PCDR.
- De proposer, au Conseil communal, le contenu de la première demande de convention (donc, un des projets du Lot 1 subventionnable dans le cadre du développement rural).

Cette étape est très importante dans la perspective de l'approbation du PCDR par le Gouvernement wallon ; il s'agira donc de compter sur la présence d'un maximum de membres de la CLDR.

## 6. Divers

- **Choix de deux représentants pour intégrer le jury de sélection des projets issus du 'budget participatif' :**

Les membres de la CLDR intéressés pour faire partie de ce Comité de sélection sont invités à se faire connaître pour le **mardi 24/10 à 12h00**. Un mail a été, envoyé à chaque membre de la CLDR, dans la foulée de cette réunion. Plus d'informations auprès de François Collignon.

- **Minute d'infos locales**

- o Du 21/10 au 29/10/23 : exposition sur le village de Chéoux autrefois. Inauguration le 21/10 à 16h ;
- o 04/11/23 : formation à la haie plessée avec Ourthe en transition ;
- o 07/11/23 : info énergie à la salle Schérés ;
- o 11/11/23 : inauguration du cabinet médical rural dès 17h ;
- o 11/11/2023 : souper du Patro, à la salle Schérés ;
- o 12/11/2023 : Marche Adepts ;
- o 25/11/2023 : dans le cadre de la Semaine de l'Arbre : distribution des plants et formation à la plantation de fruitiers et leur taille.

*Pour la FRW,*

*Alain JACQUET et Marie GOOVAERTS*

---

Présents le 17/10/23 :

- ADAM John, ANTOINE Christian, CARLIER Audrey, CORNET Albert, COURTIN David, DACO Benoit, DACO Charles-Antoine, DAINE Cédric, DETHIER Lucienne, DIJKMAN Eppe, LABEYE Laurence, LATINE Mathieu, LEBOUTEILLER Vincent, LERUSSE Cedric, LEKEUX Barthélemy, NOEL François-Xavier, ONSMONDE Frédéric, SCIUS Francis, WATHIEU Roland, Membres de la CLDR ;
- Pierre et Thomas PONCELET, Orthogone, auteur du PCDR ;
- François COLLIGNON, employé communal en charge du développement rural ;
- Marie Goovaerts et Alain Jacquet, Fondation Rurale de Wallonie.

Excusés le 17/10/23 :

- ALIE Théo, COLLIN Louis-Philippe, DEWONCK Geneviève, DUPONT Roland, LECLERE Bernadette, LEFEBVRE Mikaël, LONCHAY René, NOTE Nicole, MARTIN Jacques, THERER Geneviève, LEGRAND Guy, HUBERT Myriam, PIRET Véronique, UWAYEZU Aphrodis, PURNODE Alain, Membres de la CLDR ;
- VLAHEYEN Johan, invité.